

Direction de l'Action Sociale
Sylvie SALAVERT
Directrice

Contact : lieux.vie.collectifs_ra@carsat-ra.fr

Le 11 janvier 2022

Madame, Monsieur,

Les orientations de l'action sociale de la Carsat Rhône-Alpes s'inscrivent dans un axe de prévention et d'accompagnement des effets du vieillissement, avec pour objectif de contribuer à l'émergence de nouvelles initiatives pour renforcer et diversifier les offres en faveur des seniors.

Il s'agit d'accompagner le développement :

- de lieux dédiés à l'amélioration de la vie sociale et à la prévention des risques liés au vieillissement (axe 1)
- de modes d'accueil intermédiaires entre l'habitat individuel et l'hébergement collectif en institution (axe 2)
- d'établissements destinés aux personnes retraitées relevant des GIR 5 et 6 (axe 3).

En effet, la Commission d'Action Sociale souhaite promouvoir ces solutions alternatives en offrant un cadre bâti de qualité, permettant aux personnes encore autonomes, de vieillir dans les meilleures conditions, tout en maîtrisant le reste à charge des retraités.

Dans cette perspective, l'attribution de prêts sans intérêt a pour objet de faciliter les initiatives relevant d'une dynamique de rénovation des habitats collectifs et permettre un réel parcours résidentiel pour les seniors.

Par ailleurs, la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV) et les Carsat ont réalisé une enquête nationale sur le cadre bâti des résidences autonomie. Les résultats de cette enquête sont intégrés dans une base de données informatique.

Cette base, nommée SEFORA (Système d'exploitation du fichier optimisé des résidences autonomie), permet à la Carsat Rhône-Alpes de connaître l'état et les besoins du parc au niveau de son territoire.

Afin que la Carsat Rhône-Alpes optimise l'étude des données, il est demandé aux gestionnaires des résidences autonomie de compléter ou de mettre à jour, de façon exhaustive, en partenariat avec le propriétaire si besoin, la fiche synthétique de leur établissement, en se connectant à partir d'un lien individuel qui leur a été communiqué.

Cette fiche devra être renseignée pour tout projet déposé.

Un des enjeux est de proposer un accompagnement adapté aux gestionnaires et/ou propriétaires de structures et de définir un programme annuel de réhabilitations susceptibles d'être soutenues financièrement par l'octroi de prêts et/ou de subventions.

.../...

De plus, dans le contexte de la crise sanitaire, et le constat de l'importance de pouvoir garder le lien avec les proches au sein des établissements, la possibilité d'avoir recours à une connexion internet et du matériel informatique devient aujourd'hui indispensable.

De ce fait, vous avez la possibilité de déposer des dossiers ayant pour objet de solliciter une participation financière concernant l'acquisition ou l'installation d'équipements informatiques permettant l'accès internet à titre individuel et privé dans les logements en toute confidentialité et dans les salles mises à disposition.

La fenêtre de dépôt des demandes est ainsi fixée à la date du **28 Février 2022**, pour réception sur la boîte mail **lieux.vie.collectifs_ra@carsat-ra.fr** de l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction du dossier.

Seuls les dossiers complets (permis de construire ou déclaration préalable des travaux obtenus), réceptionnés avant cette date et dont les travaux connaîtront un début d'exécution en **2022** feront l'objet d'un examen par la Commission d'Action Sociale.

Afin de vous accompagner dans votre projet, je vous invite à prendre contact avec les référents de la Direction de l'action sociale dans ce domaine pour les associer le plus en amont possible afin que conseils et expertise vous soient apportés tout au long du projet.

En outre, il convient de faire parvenir la programmation des opérations que vous allez mener sur les exercices futurs.

Par ailleurs, dans le cadre de sa politique habitat, la Carsat Rhône-Alpes agit et innove pour les retraités en adaptant leur habitat dans un objectif de prévention et d'accompagnement des effets du vieillissement.

A cet effet, une charte des obligations de communication a été élaborée par la Carsat Rhône-Alpes et servira de référence pour toutes les actions de communication relatives au projet financé.

Le respect de ces obligations de communication conditionne l'examen de nouvelles demandes de soutien et d'accompagnement que l'attributaire pourrait effectuer dans le futur auprès de la Carsat Rhône-Alpes.

Restant à votre écoute,

Je vous prie d'agréer, **Madame, Monsieur**, l'assurance de ma considération distinguée.

La Directrice de l'Action Sociale

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Salavert', written over a horizontal line.

Sylvie SALAVERT

P.J.

Le calendrier prévisionnel des travaux,
La liste des référents,
Le cahier des charges,
La trame du dossier à compléter et à constituer
La plaquette politique habitat.